

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT REG-285-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-285 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Le règlement REG-285-01 entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 26^e jour du mois d'octobre 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.